La plaisanterie en Islam

Shaikh 'Abdul-'Aziz Ibn Abdillah Ibn Baz

Question : Quel est le jugement sur la plaisanterie et est-ce considéré comme un discours frivole (c'est-à-dire *Lahwul-Hadith* qui est mentionné dans Sourate Luqman, verset 6) ? Sachant que ceci (la plaisanterie visée) n'est pas une moquerie sur le *Din* (la religion d'islam). Donnez-nous s'il vous plaît un verdict (*Fatwa*) et soyez récompensé (par Allah).

Réponse : La plaisanterie dans le discours et en général, si elle reste dans ce qui est juste et véridique, alors il n'y a aucun mal en cela, particulièrement si ce n'est pas fait trop (souvent). Et en effet, le prophète (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) avait l'habitude de plaisanter et il ne disait que ce qui était vrai. Cependant, ce (la plaisanterie) qui est fait avec un mensonge, alors cela n'est pas permis en raison de la parole du prophète (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) : « Malheur à celui qui parle et ment pour faire rire les gens. Malheur à lui, malheur à lui. » [1] Et Allah est Celui qui accorde le succès.

Notes de bas de page :

[1] Rapporté par Abu Dawud, At-Tirmidhi et An-Nasa'i avec une bonne chaîne de narration.

Article tiré du site assalafi.com

Source : *Majallatul-Buhuth*, Question n°27, pp. 87-88.

Traduit par Abu Sumaya

Traduit en français par les salafis de l'Est